

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 26 (1934)
Heft: 10

Artikel: Dangereuse politique de baisse
Autor: Aufhäuser, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383985>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hésitait à faire le grand pas et que l'on croyait malgré tout pouvoir se baser sur l'économie libre. Nous n'en voulons pour preuve que l'action d'assainissement en faveur de l'industrie horlogère. Il faut que l'Etat intervienne afin de pouvoir faire un usage judicieux de l'organisation économique.

2° *L'organisation très serrée de l'économie extérieure.* Que l'on soit pour ou contre l'autarchie, pour ou contre l'économie libre, cela ne joue aucun rôle; il faut surtout s'adapter aux circonstances présentes et ces dernières nous enseignent qu'il faut centraliser le trafic des marchandises avec l'étranger. Si l'Etat ne s'en occupe pas, il faudra créer des organisations d'exportation et d'importation. Le système de compensation ne pourra remplir son but que lorsque le trafic des marchandises sera condensé entre les mains d'un seul organisme. Comme nous l'avons dit plus haut, il devrait en être de même des transactions de capitaux.

Dans cet ordre d'idées, l'étranger nous a devancés. Ses organisations touchant le commerce extérieur, sont beaucoup plus sévères. L'Etat intervient d'une manière beaucoup plus énergique. Un fait typique, c'est que le pays qui travaille précisément au moyen d'un dumping d'ordre social et monétaire, le Japon, ne s'en contente pas mais cherche encore à développer méthodiquement l'exportation avec l'aide d'organisations de contrainte.

C'est à la condition que la Suisse puisse utiliser les moyens dont elle dispose que son économie pourra surmonter la crise, qu'elle pourra s'adapter aux nouvelles conditions et fournir à l'avenir du travail et un gain à une grande partie de sa population.

Dangereuse politique de baisse.

Par S. Aufhäuser.

L'initiative lancée par les fédérations syndicales suisses, en vue de lutter contre la crise économique, a éveillé bien en dehors des frontières de la Suisse l'intérêt des travailleurs de tous les pays. Sans tenir compte du caractère culturel et de la durée démesurée de la crise actuelle, nombreux sont les représentants patronaux qui voient dans la baisse des prix et des salaires le remède susceptible de rétablir la capacité de concurrence sur le marché mondial et de donner une nouvelle impulsion à l'économie. En Suisse également, il semble que les partisans de ce qu'on appelle « la politique d'adaptation » éprouvent le besoin cuisant de connaître cette funeste politique de déflation, qui dans ses effets n'est rien d'autre que la compression systématique de la consommation par la réduction du pouvoir d'achat des ouvriers, employés et des classes moyennes. Les adversaires de l'initiative devraient, en réalité, être suffisamment avertis de l'horreur de la déflation, de par le cours pris par la crise dans les autres pays, laquelle en Allemagne menace d'entraîner l'affaissement et la dégé-

nération de la nation et a mené son économie à deux doigts de l'abîme. L'expérience allemande est un exemple typique des conséquences que peut avoir la politique d'adaptation: régression catastrophique de 60 % des exportations, utilisation des devises dans un espace de moins d'une année et demie en faveur de la lutte contre le chômage, qui s'est avérée vaine, le manque progressif des matières premières avec les tentatives de les remplacer par d'autres matières (Ersatz), les achats hâtifs dans la peur de ne plus rien obtenir, la sous-alimentation, l'incapacité de paiement, etc.

Le régime du Troisième Reich a, il est vrai, conquis le pouvoir à la suite d'une propagande intense menée contre les décrets-lois préconisant l'épargne, contre la baisse des prestations de l'assurance-sociale et des salaires, mais entre temps il a poussé à outrance la politique de déflation, réduisant le standard de vie des larges masses à un minimum. En ce faisant, il a démontré à quoi mène inmanquablement l'assainissement de l'économie lorsqu'il est effectué au préjudice des salariés, partant, sur le compte de la consommation de la masse. Il est difficile d'établir des comparaisons, car la statistique syndicale, très riche en renseignements, publiée dans le numéro 12/1933 de notre *Revue*, et sur laquelle nous pouvions nous baser, n'existe plus en Allemagne. C'est ainsi que le nombre officiel des chômeurs, publié actuellement, ne donne qu'un aperçu incomplet du chômage tel qu'il existe réellement. Nous citons ci-dessous les dernières mesures prévues par le secrétaire d'Etat en faveur des travaux publics, afin de donner à nos lecteurs une idée de ce qu'est le travail volontaire non rétribué en Allemagne:

Au cours de la lutte contre le chômage, 200,000 femmes seront tenues de quitter leur emploi, 300,000 jeunes gens seront envoyés à la campagne comme aides auxiliaires non rétribués, 220,000 resteront dans les camps de travail moyennant un maigre argent de poche, 600,000 jeunes filles qui sortent de l'école seront mises à la disposition des ménagères en qualité d'« Anlehrlinge » (apprenties) sans rétribution, 500,000 chômeurs adultes continueront de travailler dans les chantiers ouverts à leur intention.

C'est ainsi que l'on dissimule une grande partie des chômeurs sans pouvoir prouver qu'ils ne touchent aucun salaire. La limite à laquelle sont réduits les bénéficiaires de l'assurance-chômage, dont la statistique indique le nombre, n'est en même temps rien d'autre que la transformation complète de l'aspect du marché du travail. L'avis officiel, selon lequel le nombre des chômeurs aurait diminué d'un tiers, ne permet aucune comparaison avec l'ancienne statistique.

Néanmoins, selon le recensement des professions du 16 juin 1933, il ressort que le nombre total de la population ayant augmenté de 62,5 millions qu'elle était en 1925, à 65,3 millions en

1933, le nombre des salariés est tombé de 32 à 26,5 millions. Sur ce nombre, le total des personnes occupées dans l'agriculture, l'industrie et l'artisanat, qui en 1925 représentait encore le 73 % de la population, a été réduit à 68 %. Ce fait reflète le recul de la production qui s'est produit au cours d'une période de politique de déflation appliquée à outrance.

Les données très sommaires fournies par l'Institut pour l'étude de la conjoncture, témoignent à leur tour de la débâcle qui s'opère. Selon les estimations de l'Institut, le revenu du travail pour le deuxième trimestre 1934 atteindrait 7,5 milliards. Selon la statistique officielle, le revenu annuel pour 1930 était encore de 39,6 milliards, donc en moyenne de 9,9 milliards de marks par trimestre. Il est actuellement impossible de se faire une idée exacte de la norme qu'atteignent les salaires. On est plus ou moins obligé de s'en tenir à ce qu'on appelle une statistique des salaires, établie en février 1934 par le Front du Travail allemand. Les résultats indiqués ne sont pas basés sur les salaires payés, mais on a bien plus compté des salaires fictifs basés sur le montant des cotisations payées par 11 groupes d'entreprises du Reich. La première classe de cotisation comprend les salaires bruts allant jusqu'à 9,60 marks par semaine, la deuxième de 9,60 à 14,40, la troisième de 14,40 à 19,20 marks, etc. Dans cette statistique, le salaire d'un ouvrier qui gagne 14,40 marks a, par exemple, la même valeur que celui d'un collègue qui touche 19,20 marks.

Il y a lieu d'ajouter à cela que les métiers particulièrement mal rétribués, comme ceux des ouvriers de la campagne, le travail des ouvriers à domicile, domestiques, etc., n'ont pas été pris en considération. Pour les ouvriers du bois, du bâtiment et de la pierre qui payent les cotisations d'après le salaire horaire, ce salaire fut automatiquement multiplié par le gain d'une semaine et cela, bien que ces métiers aient travaillé moyennant une réduction de 92 %, de la durée du travail. Par ces méthodes de recensement, le salaire moyen de 26,22 marks, établi par le Front du Travail, est ainsi beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en réalité. Mais, même si l'on compare ce salaire hebdomadaire, réduit à un minimum dans la statistique, avec ceux indiqués par la dernière statistique de l'Union générale des syndicats allemands, il n'y a pas moyen de dissimuler la baisse des salaires radicale qui a été opérée. La comparaison des moyennes des salaires nous donne le tableau suivant:

	Février 1934	Janvier 1933
Industrie du bâtiment	Mk. 28.51	Mk. 43.44
(le 25 % des ouvriers gagnent moins de 19.20 Mk.)		
Mines	Mk. 24.72	Mk. 34.08
Ouvriers du bois	» 26.54	» 43.20
Métallurgistes	» 32.14	» 41.76
Industrie du textile	» 21.47	» 33.60
Services publics	» 28.89	» 38.76
Industrie du cuir	» 29.57	» 38.88
Alimentation	» 25.64	» 47.04
Ouvriers en fabrique (chimie)	» 20.05	» 32.49

Ces salaires bruts subissent encore des déductions pour impôts, assurances, secours de famille, Front du Travail, etc., qui représentent au total de 20 à 25 % du salaire. *L'Arbeitertum*, journal de l'Office de statistique, qui doit reconnaître « que le revenu de l'ouvrier allemand est encore très modeste », avoue discrètement que même en appliquant leurs méthodes d'enquêtes, le pourcentage des ouvriers qui gagnent moins de 19,20 marks par semaine est encore très élevé. Chez les métallurgistes, il s'agit du 20 %, chez les ouvriers du textile de 50 %, les ouvriers du tabac plus du 90 %, ouvriers de l'alimentation 66 %, ouvriers en fabrique plus de 50 %.

Le salaire hebdomadaire d'un ouvrier du tabac a atteint 13,53 marks. Il existe une statistique de l'Office du Reich un peu plus exacte en ce qui concerne l'industrie du textile et qui se rapporte au mois de septembre 1933. Selon cette statistique, le salaire hebdomadaire brut a reculé de 21 % en moyenne de 1930 à 1933. Le revenu hebdomadaire indiqué était de 26,53 marks. D'après la statistique du Front du Travail, il n'était plus que de 21,47 marks en février 1934 (industrie du textile), c'est donc de 20 % inférieur depuis septembre 1933 à février 1934. De ce fait, le recul total de 1933 à 1934 s'élève à 41 %.

Pour se faire une idée du recul subi par le salaire réel, il suffit de confronter le nombre des heures de travail effectué avec la quantité de produits alimentaires obtenue par les ouvriers pour la somme touchée comme salaire. L'index du salaire réel ainsi obtenu a reculé de 21,5 % depuis la prise du pouvoir par Adolf Hitler, soit du 30 janvier 1933 au 1^{er} avril 1934 (il n'existe pas encore de données officielles depuis). Ce sont là également des erreurs de la statistique officielle. On n'a pas tenu compte des heures supplémentaires, de la durée du travail prolongée que l'on impose aux ouvriers de la campagne, la non-observance des contrats collectifs. En réalité, l'index du salaire réel est tombé de 33 %.

En plus de la baisse des salaires, la politique de déflation a provoqué la réduction la plus forte qu'aient jamais subie les prestations de l'assurance sociale. A part la réduction des prestations de l'assurance invalidité, les *secours de chômage* ont subi une nouvelle baisse allant jusqu'à 50 %. La réglementation définitive des taux d'indemnité d'après les classes de salaires et les localités a été publiée le 16 avril 1934. Voici la comparaison, établie entre cette dernière réglementation et la précédente datant de 1932:

Taux des prestations de l'assurance-chômage.

Selon ordonnances des 21 mars 1932 et du 16 avril 1934.

Les indemnités fixées par le règlement du 16 avril 1934 sont prévues:

- a) pour les localités de plus de 10,000 habitants;
- b) pour les localités de moins de 10,000 habitants.

Classes de salaires	Salaires hebdomadaires		Indemnités principales Mk.	et allocations pour familles					
				1	2	3	4	5	6
I jusqu'à 10 Mk.		1932	5.60	6.—	6.40	6.40	6.40	6.40	6.40
		1934 a	5.10	6.60	6.60	6.60	6.60	6.60	6.60
		1934 b	4.50	5.70	5.70	5.70	5.70	5.70	5.70
II de 10—14 »		1932	7.20	7.80	8.40	9.—	9.60	9.60	9.60
		1934 a	6.—	7.50	9.—	10.50	10.50	10.50	10.50
		1934 b	4.50	5.70	6.90	8.10	8.10	8.10	8.10
III » 14—18 »		1932	8.—	8.80	9.60	10.40	11.20	12.—	12.—
		1934 a	6.—	7.50	9.—	10.50	10.50	10.50	10.50
		1934 b	5.10	6.60	8.10	9.60	9.60	9.60	9.60
IV » 18—24 »		1932	8.80	9.90	10.90	12.—	13.—	14.05	15.10
		1934 a	7.20	9.—	10.80	12.60	14.40	14.40	14.40
		1934 b	6.—	7.50	9.—	10.50	12.—	12.—	12.—
V » 24—30 »		1932	9.45	10.80	12.15	13.50	14.85	16.20	17.55
		1934 a	7.20	9.—	10.80	12.60	14.40	16.20	16.20
		1934 b	6.—	7.50	9.—	10.50	12.—	13.50	13.50
VI » 30—36 »		1932	11.55	13.20	14.85	16.50	18.15	19.80	21.45
		1934 a	7.20	9.—	10.80	12.60	14.40	16.20	18.—
		1934 b	6.—	7.50	9.—	10.50	12.—	13.50	15.—
VII » 36—42 »		1932	12.70	14.65	16.60	18.55	20.50	24.40	24.40
		1934 a	8.40	10.20	12.—	13.80	15.60	17.40	19.20
		1934 b	7.20	9.—	10.80	12.60	14.40	16.20	18.—
VIII » 42—48 »		1932	13.50	15.75	18.—	20.25	22.50	24.75	27.—
		1934 a	8.40	10.20	12.—	13.80	15.60	17.40	19.20
		1934 b	7.20	9.—	10.80	12.60	14.40	16.20	18.—
IX » 48—54 »		1932	15.30	17.85	20.40	22.95	25.50	28.05	30.60
		1934 a	9.90	12.30	14.70	17.10	19.50	21.90	24.30
		1934 b	7.20	9.—	10.80	12.60	14.40	16.20	18.—
X » 54—60 »		1932	17.10	19.95	22.80	25.65	28.50	31.35	34.20
		1934 a	9.90	12.30	14.70	17.10	19.50	21.90	24.30
		1934 b	8.40	10.20	12.—	13.80	15.60	17.40	19.20
XI » plus de 60 Mk.		1932	18.90	22.05	25.20	28.35	31.50	34.65	37.80
		1934 a	9.90	12.30	14.70	17.10	19.50	21.90	24.30
		1934 b	8.40	10.20	12.—	13.80	15.60	17.40	19.20

Si dans les classes inférieures les allocations pour enfants sont quelque peu surfaites, cela ne change rien à la réduction totale des indemnités de chômage. Autrefois, les deux dernières classes étaient prévues pour les ouvriers et ouvrières ne travaillant pas régulièrement. Cette catégorie a été supprimée, c'est pourquoi, pratiquement, les taux indiqués n'ont aucune sorte de valeur.

Il convient d'ajouter qu'à part la réduction des prestations de l'assurance, les ouvriers ne les touchent que pendant une période de 36 jours. A l'expiration de ce délai ils ne touchent plus que les *secours de l'assistance*. En principe, l'assurance-chômage avait son importance du fait qu'autrefois elle était une sorte de caisse d'épargne. En temps de prospérité, les ouvriers et les employés, par les cotisations qu'ils versaient, formaient un fonds d'épargne qui leur était remboursé en temps de crise sous forme d'indemnités et qui leur assurait ainsi un minimum de pouvoir d'achat. Le but économique que poursuivait ainsi l'assurance-chômage et qui servait de réserve en temps de crise, est complètement aboli à la suite

de la compression radicale exercée sur les secours de chômage. Cependant, les assurés versent actuellement encore un milliard de marks par année sous forme de cotisations. Mais la grande partie de cette recette ainsi obtenue est affectée à des dépenses fiscales du Reich. Au lieu de maintenir le pouvoir d'achat ou de consommation, on a également réalisé le système d'épargne déflationniste en comprimant la consommation des masses.

La baisse des salaires, comme aussi la durée du travail, qui subiront incessamment un nouvel assaut en Allemagne, furent, contrairement à ce qui fut le cas en Suisse, accompagnées d'un renchérissement des produits alimentaires et des articles de première nécessité. En ce qui concerne le commerce extérieur, les prix des articles destinés à l'exportation ont été fortement réduits afin d'augmenter la capacité de concurrence, comme certains milieux patronaux suisses le revendiquent également. La vente en dessous des prix fut tentée également, du fait que par les différentes sortes de marks, tels que les scrips, « Register et Sperrmarks », il y eut un véritable dumping d'exportation. Mais cette « adaptation » même ne put empêcher l'effondrement du commerce extérieur de l'Allemagne. Ces expériences ne pouvaient pas être plus concluantes que la dévaluation de la monnaie par d'autres États ne pouvait contribuer à regagner les débouchés perdus. En réalité, la possibilité d'obtenir des débouchés dépend du degré de la capacité d'achat des peuples, qu'il faut chercher à augmenter par tous les moyens.

Tandis que le dumping échouait, le marché indigène en subissait le contre-coup par un renchérissement général. C'est ainsi que dernièrement une requête de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Westphalie a été publiée; elle contient un tableau adressé au gouvernement et dans lequel figure le mouvement des prix des produits alimentaires les plus importants, établissant une comparaison du degré de renchérissement des prix de gros entre le 1^{er} janvier 1933 et le 1^{er} janvier 1934. Selon ce tableau, il y a augmentation pour les produits suivants:

Beurre	de	36 %
Saindoux	»	58 %
Margarine bon marché	»	182 %
Graisse de coco	»	121 %
Huile	»	138 %
Lard	»	26 %
Oeufs	»	39 %
Conserves de légumes	»	18—29 %
Fromage de Limbourg	»	38 %
Saucisses	»	33 %
Cabliaux et aiglefin	»	50 %

Il ressort ainsi nettement que la déflation ne contribue nullement à adapter les prix à ceux du marché mondial, bien plus, on met toutes les forces du travail à contribution sans augmenter en quoi que ce soit la consommation. Une telle politique économique, dont le seul but est d'enrichir le patronat, n'augmentera que pas-

sagèrement ses bénéfices. Suivant l'exemple de l'Allemagne, avec le temps cette politique sera inefficace, même pour les patrons. La productivité de l'Allemagne avait reculé à un tel point qu'une grande partie du travail supplémentaire fourni par les ouvriers a dû être employée pour compenser cette régression.

Etant donné l'encombrement des marchés mondiaux, il faut se rendre à l'évidence que les salaires ne doivent pas uniquement être considérés comme frais généraux pour les entreprises, mais également comme pouvoir d'achat. Ils agiront alors en qualité de moteur pour donner une nouvelle impulsion à l'économie. Le chiffre d'affaires des entreprises est en étroite corrélation avec les salaires élevés. C'est pourquoi il faut que les pays, qui ont tenté de remédier à la situation par la baisse des salaires, mettent un terme à cette désastreuse politique; quant aux autres pays, il faut qu'ils s'opposent de toute leur énergie contre l'atrophie du pouvoir d'achat des masses. La baisse des salaires entraîne la ruine de l'économie. Par contre, fortifier la consommation des masses, c'est commencer de surmonter la crise.

Politique sociale.

Les prestations de la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents de 1918 à 1932.

Un exposé très intéressant sur les prestations de la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents, à Lucerne, de 1918 à 1932, vient de paraître dans le numéro 9 de la publication «La vie économique». Nous extrayons de cet exposé les tableaux suivants:

Années	Salaires assurés en millions de francs	Nombre des accidents indemnisés	Dépenses pour indemnités, frais médicaux et rentes en 1000 francs
1918	—	82,806	11,734
1919	1534	111,579	20,599
1920	1873	117,911	21,045
1921	1782	93,184	27,644
1922	1620	86,416	25,273
1923	1694	97,905	27,942
1924	1821	104,771	30,474
1925	1894	111,699	32,743
1926	1908	116,474	34,622
1927	1964	122,728	35,897
1928	2110	139,093	40,780
1929	2251	160,243	47,830
1930	2271	156,613	51,660
1931	2190	152,197	52,518
1932	1993	135,244	51,447
1918/32		1,788,863	512,208

Nous constatons donc que dans l'espace de ces 15 années la Caisse nationale a indemnisé 1,788,863 accidents professionnels et non professionnels. Dans ce nombre ne figurent pas les cas dits «bagatelles», c'est-à-dire les accidents qui n'entraînent pas plus de 3 jours d'incapacité de travail ou de soin. Pour les 1 $\frac{3}{4}$ millions d'accidentés la Caisse n'a pas versé moins d'un demi-milliard de francs pour indemnités de chômage, soins médicaux et rentes.